



Prénom, nom  
Adresse

Mail  
Téléphone

**Compte-rendu du vol de contrôle  
en planeur de pente à moteur électrique  
(détenteur d'une licence UL étrangère)**

N° FSVL

**CONDITIONS PRÉALABLES FORMELLES**

<input type="checkbox"/>	Licence étrangère pour planeur de pente à moteur (le vol de contrôle n'est possible que dans la même catégorie!)
<input type="checkbox"/>	Attestation d'homologation d'un organisme allemand / Auto-déclaration du fabricant NFL II 23/05; aile homologuée
<input type="checkbox"/>	Assurance RC valable (solo + biplace non commercial: min. CHF 1 million; biplace commercial: min. CHF 5 millions pour le passager; inclus dans l'assurance FSVL)
<input type="checkbox"/>	Autorisation du chef d'aérodrome

**TYPE DE LICENCE**

Catégorie	Décollage à pied		Trike	
	Solo	Bi	Solo	Bi
PARAPENTE				
DELTA				
AILE RIGIDE				

**EXPÉRIENCE DE VOL (AUTO-DÉCLARATION) SANS MOTEUR°**

\_\_\_\_\_ vols et/ou \_\_\_\_\_ heures

**EXPÉRIENCE DE VOL (AUTO-DÉCLARATION) AVEC MOTEUR DE TOUS TYPES°**

\_\_\_\_\_ vols et/ou \_\_\_\_\_ heures

**CONNAISSANCE DE LA LÉGISLATION**

Réussi

**VOL DE CONTRÔLE (point 5.8 des directives «Examen d'aptitude pilote»)**

Les exercices suivants ont été effectués avec succès sous la surveillance directe d'un instructeur et conformément au type d'aile\*:

- Préparation au vol et au décollage
- Décollage
- 8 (figure en vol horizontal)
- Touch and go sur une distance de 100 m
- Prise de terrain
- Atterrissage
- Radio
- \_\_\_\_\_

\* Dans des cas justifiés, l'instructeur peut réduire l'étendue des exercices indiqués.

Vol de contrôle réussi

Un contrôle réussi correspond à une licence limitée à 30 jours.

Pas sa signature, le pilote confirme la véracité de l'auto-déclaration. Par sa signature, l'instructeur confirme l'aptitude du pilote contrôlé.

Lieu et date:

Signature du pilote

Signature de l'instructeur

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_